

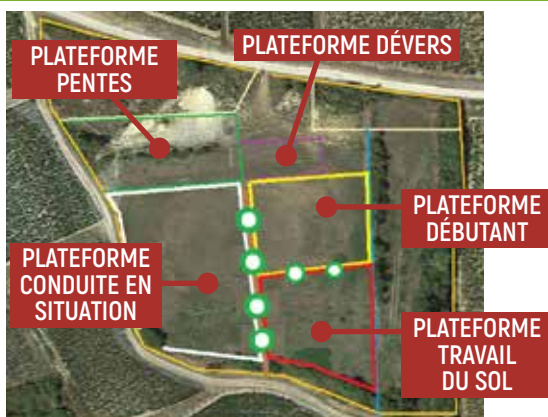
CRÉER UN TERRAIN DE MANŒUVRE PERMETTANT D'APPRENDRE EN TOUTE SÉCURITÉ

Vignes virtuelles, devers de 15 %, ...

LES AVANTAGES DE LA FORMATION

- - de risques pour le stagiaire
- + de sécurité pour le viticulteur
- Une valorisation du métier
- Une insertion professionnelle garantie

DES PISTES DE CONDUITE À 300 M DU LYCÉE



AUTRES FORMATIONS COURTES ET QUALIFIANTES

- Fonctionnement et Entretien de l'enjambeur
- Conduite de l'enjambeur - Initiation
- Conduite de l'enjambeur - Perfectionnement
- Tracteur agricole - Conduite et sécurité
- Chenillettes et interlignes - Conduite et travail en sécurité
- Chariot élévateur - Conduite en sécurité (Attestation de Formation Professionnelle)
- Assurer la maintenance de 1er niveau
- Fertilisation
- Entretien du sol
- Pulvérisation
- Travaux d'été
- Travaux d'hiver
- Récolte

LES PARTENAIRES

- CLAAS (Grégoire)
- GRV PRODUCTIONS
- MECA-VITI (Bobard)
- FAUPIN (Bobard)
- PELLENC HD
- RICHY VITICULTURE (Tecnomat et New Holland)



INSCRIPTION À LA FORMATION

Toute demande de prise en charge financière doit faire l'objet d'une évaluation auprès du Centre de formation.

Merci de nous contacter :

cfppa.davaye@educagri.fr • Tél. 03 85 35 83 33

L'ensemble de nos formations sont susceptibles de mobiliser votre compte CPF (application mon CPF)

43 rue des Poncétys • 71960 DAVAYÉ

ABC
AGRO
BIO CAMPUS
DAVAYÉ
VITI CAP FORMATIONS



Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

VITI-CONDUITE

UNE PISTE D'APPRENTISSAGE
À LA CONDUITE DES ENJAMBEURS
au service des viticulteurs



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



www.viticonduite.fr

L'OFFRE DE FORMATIONS SUR VITI-CONDUITE

THEMES DES FORMATIONS		ENJAMBEURS VITICOLES ET TRACTEURS				
FORMATIONS		POEC TRACTORISTE Préparation opérationnelle à l'emploi collective	CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE	INITIATION CONDUITE ENJAMBEUR	TRAVAIL DU SOL AVEC ENJAMBEUR	ENTRETIEN COURANT ENJAMBEUR
POUR QUI ?		Salarié • Demandeur d'emploi • Exploitant Agricole				
DURÉE DE FORMATION & DATES		3 MOIS De mars à juin dont 3 semaines de stages	8 MOIS De novembre à juin dont 12 semaines de stages	4 JOURS	3 JOURS	3 JOURS
FINANCEMENT DE LA FORMATION	SALARIÉ	-	PTP (via Fongecif ou autres fonds d'action) La prise en charge des coûts pédagogiques : totale ou partielle. Si partielle, le reste des coûts est à charge du salarié.	OCAPIAT	OCAPIAT	OCAPIAT
	DEMANDEUR D'EMPLOI	OCAPIAT 15 € de l'heure	CONSEIL RÉGIONAL BFC	AUCUN FINANCEMENT		
	EXPLOITANT AGRICOLE	-	A la charge de l'exploitant sur devis à 17,50 € de l'heure	VIVEA 24 € de l'heure + participation de l'exploitant 30 € par jour de formation	VIVEA 24 € de l'heure + participation de l'exploitant 30 € par jour de formation	VIVEA 24 € de l'heure + participation de l'exploitant 30 € par jour de formation
RÉMUNÉRATION DE LA PERSONNE EN FORMATION	SALARIÉ	Salaire à la charge de l'exploitant, le salaire varie selon l'âge et le niveau de formation du salarié (% du SMIC)	Si le salaire à la charge de l'employeur : • 100% du salaire si le salaire de référence est \leq à 2 X SMIC • 90% du salaire si le salaire de référence est \geq à 2 x SMIC	Salaire à la charge de l'exploitant	Salaire à la charge de l'exploitant	Salaire à la charge de l'exploitant
	DEMANDEUR D'EMPLOI	POLE EMPLOI : ARE (montant selon calcul de droits Allocations Spécifiques (652 € max) Possibilité de prise en charge de frais annexes	POLE EMPLOI : ARE (montant selon calcul de droits Allocations Spécifiques (652 € max)	-	-	-